



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

marchés financiers internationaux

Question écrite n° 41587

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les relents d'antisémitisme qui sont liés à l'affaire de détournement financier Madoff. En effet, certains commentaires et critiques portés contre l'auteur de ce scandale sont parfois empreints d'antisémitisme, soulignant qu'il est membre de la communauté juive new-yorkaise. Ces remarques sont inquiétantes, car elles sont l'expression d'un antisémitisme latent qui trouve l'occasion de resurgir à l'occasion d'un scandale financier lié à la crise. Comme les États-Unis viennent de le décider, il pourrait être souhaitable de mettre en place sur ce dossier une cellule de veille et d'alerte pour localiser ces remarques antisémites. Il lui demande donc si elle compte reprendre cette suggestion.

Texte de la réponse

Le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales dispose d'ores et déjà de structures adaptées lui permettant de recenser, d'analyser les actes à caractère antisémite et d'en appréhender les auteurs. Les faits de cette nature font l'objet d'un suivi particulier, au niveau central comme au niveau départemental. Dans ce cadre, des états statistiques détaillés sont régulièrement produits et comparés avec les données rapportées par les responsables religieux et associatifs. Les services de police et les unités de gendarmerie sont particulièrement attentifs à prévenir la commission de tels actes. Cette prévention s'organise principalement au niveau local et s'appuie sur les relations que les forces de sécurité entretiennent avec les représentants des communautés religieuses, en particulier dans le cadre des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). Ces actions préventives sont complétées par la mise en œuvre ponctuelle de dispositifs de surveillance particulière, notamment lors des périodes de fêtes juives, pour assurer la protection des personnes ou des bâtiments susceptibles d'être menacés (lieux de culte, sépultures, écoles confessionnelles). La mobilisation des forces de sécurité pour réprimer les actes antisémites commis sur le territoire national est également soutenue. Une enquête approfondie est effectuée pour chaque infraction constatée et tous les moyens modernes de police technique et scientifique sont mis en œuvre afin d'en identifier les auteurs. Les moyens engagés par la police et la gendarmerie nationales pour lutter contre la cybercriminalité permettent, en outre, de mener une action résolue à l'encontre de ceux qui, par le biais d'internet, provoquent à l'antisémitisme. La création, le 6 janvier 2009, d'un portail de signalement en ligne des contenus Internet à caractère délictueux (www.internet-signalement.gouv.fr) vient de renforcer ce dispositif. À ce stade, la création d'une structure spécifiquement dédiée au suivi des actes antisémites n'apparaît pas nécessaire, le dispositif préventif et répressif actuel permettant de juguler efficacement ces agissements. En charge de la protection de tous les Français, la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales demeure particulièrement attentive à l'évolution de l'antisémitisme et continuera de combattre avec détermination les actes inspirés par cette idéologie contraire aux valeurs de la République.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41587

Rubrique : Marchés financiers

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 février 2009, page 1239

Réponse publiée le : 2 juin 2009, page 5379